

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL **DU 16 JANVIER 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le SEIZE JANVIER à 20H15 à la Mairie, Le Conseil Municipal de la commune de Beauregard étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 10 janvier 2025, sous la présidence de Mme Nadia GUYON, Maire.

Étaient présents : N. Guyon, M. Bouchard, X. Bouchet, E. Ferey, F. Pichon, J.F Blanchard, A. Tardy, G. Haller, P. Lecomte, N. Macorano, S. Mousli, J. Guyot

Absents excusés : A. Petit donne pouvoir à E. Ferey, Z. Ait Hellal donne pouvoir à N. Macorano

Absents : M. Desigaud

Secrétaire de séance : F. Pichon

Ouverture de la séance à 20h15

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 DECEMBRE 2024**

11 voix POUR, 3 voix ABSTENTION (J. Guyot, N. Macorano, Z. Ait Hellal) et 0 voix CONTRE

Les élus J. Guyot et N. Macorano s'abstiennent pour cause d'absence au Conseil Municipal du 12 décembre 2024.

- **DM 2 Dépassement de budget chapitre 012 cotisations sociales**

Un dépassement du budget 2024 est constaté au chapitre 012 (salaires) dû à une erreur d'affectation de charges de salaire du personnel.

Ces charges, initialement prévues sur le compte 653 (comme en 2023), doivent être imputées au compte 6450 (charges de sécurité sociale et de prévoyance) selon la Trésorerie.

Ce changement d'imputation génère un dépassement d'environ 4500 euros sur ce compte puisque le budget était prévu sur le compte 653.

Clarification : Il ne s'agit pas d'une augmentation des salaires du personnel, mais d'un changement d'affectation budgétaire des charges sociales.

→ Approbation à l'unanimité

- **Remboursement note de frais de Mme le Maire :**

À la suite de l'organisation de Beaujolais Nouveau, un complément de nourriture a été acheté chez Carrefour pour un montant de 85,95 euros. Ces frais ont été avancés par Mme le maire N. Guyon.

Le 6 décembre, un repas a eu lieu au Rive-Gauche pour cinq personnes, pour un montant de 130,50 euros. Ces frais ont également été avancés par Mme le maire N. Guyon.

Une délibération est nécessaire pour le remboursement de ces deux dépenses.

→ Approbation à l'unanimité du remboursement de ces 2 dépenses

- **Adhésion du contrat groupe d'assurance statutaire du CDG01 :**

Le centre de gestion a mis en œuvre un marché public d'assurances garantissant les risques financiers encourus par les collectivités et établissements publics locaux à l'égard de leurs personnels (agents CN RACL et/ou IRCANTEC) afin de leur verser des prestations en cas de maladie, de maternité, d'incapacité ou d'invalidité.

Le marché d'assurance a été attribué au groupement :

- Assureur : **CNP Assurances**
- Courtier et gestionnaire du contrat : **WTW France**

Le contrat est conclu pour une durée de 4 ans avec une date d'effet au 01/01/2025. Il peut être résilié chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

→ Approbation à l'unanimité

- **Validation de la demande de subvention pour le projet de réhabilitation de l'intérieur de l'église de Saint François d'Assise :**

Paul Lecomte et Gilles Haller expliquent le sujet :

Objectif : permettre à la mairie de vérifier si les organismes, fondations, associations financeurs sont toujours disposés à accorder les subventions et compléments financiers identifiés il y a 5 ans pour les travaux de rénovation de l'église.

La validation des subventions permettra à l'association des amis de l'église de chiffrer et recueillir les compléments financiers nécessaires auprès de fondations, mécènes, associations, entreprises, particuliers... pour finalement présenter un projet et le reste à charge estimé pour la mairie.

Le montant des travaux est estimé à 1,2M€ TTC, l'objectif de l'association est d'obtenir un plan de financement de 100% des travaux via les subventions, mécènes et dons.

Dans tous les cas, il y aura besoin d'un prêt relais réalisé par la mairie pour financer la TVA du projet en attente de son remboursement.

Les subventions accordées seront valables 3 ans pour engager les travaux. Pendant ce délai les financements complémentaires doivent être trouvés par l'association des amis de l'église avant de lancer les travaux (dons, mécénat,...).

La décision de lancer le projet sera soumise au conseil une fois le plan de financement établi. Cette décision se fera phase par phase (3 phases de travaux).

→ Approbation à l'unanimité d'autoriser les demandes de subvention après avoir intégré dans le devis du projet le coût d'un diagnostic relatif au risque plomb ainsi que le montant des travaux et surcoûts spécifiques liés au risque plomb.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

OBSERVATIONS :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Secrétaire de séance,
Fabien PICHON
Questions diverses



Maire,
Nadia GUYON



- Projet d'aménagement par le primeur sur le terrain mis à sa disposition. Mickaël va vérifier auprès de l'ADS ce qui est autorisé sur ce terrain.
- Une infirmière souhaite s'installer sur la commune dans un petit chalet et sollicite la mairie sur la disponibilité d'un terrain de 100m². Il y a un terrain dans le lotissement rue Claude Monet, Nadia Guyon va se renseigner sur les possibilités sur ce terrain.
- Le 23/1 après-midi, la CCDSV va présenter son offre transport sur le parking des boules (covoiturage, bus, location vélo).
- Point sur l'organisation des vœux le vendredi 24/1

